



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 25 avril 2005

8325/05

**PESC 314
COMEM 27**

NOTE

Objet: **Iraq**
- Conclusions du Conseil

Lors de sa session du 25 avril 2005, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" a adopté les conclusions sur l'Iraq figurant à l'annexe de la présente note.

**Conclusions du CAGRE sur l'Irak
(Luxembourg, 25/26 avril 2005)**

Le Conseil encourage la formation rapide du gouvernement de transition irakien comme une nouvelle étape importante dans la poursuite du processus de transition politique de l'Irak dans le cadre de la résolution 1546. Le Conseil réitère sa volonté de travailler avec l'Assemblée nationale de transition et le gouvernement irakien de transition. Dans ce contexte, le Conseil félicite M. Jalal Talabani à l'occasion de son inauguration au poste de Président de l'Irak et M. Hajim al-Hassani pour son élection au poste de Président de l'Assemblée Nationale de transition.

Le Conseil réaffirme la volonté de l'UE de poursuivre la mise en œuvre du programme complet d'assistance, présenté le 5 novembre 2004 à l'Irak et lors de ses conclusions du 21 février 2005, afin d'atteindre l'objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère, démocratique, respectueux des droits de l'homme, qui bénéficiera du plein exercice de sa souveraineté, et qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et la communauté internationale. Le Conseil accueille avec satisfaction le progrès fait par la Commission pour la mise en œuvre de ce programme complet d'assistance et soutient les prochaines étapes des discussions avec les autorités irakiennes. Le Conseil rappelle en outre la disponibilité de la Commission et des Etats membres à soutenir, en cas de demande irakienne, le processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU. Il appuie et encourage les autorités irakiennes à poursuivre la pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne dans le processus constitutionnel et à promouvoir un véritable dialogue national.

Le Conseil réaffirme dans ce contexte également sa volonté d'établir avec le gouvernement transitoire irakien un dialogue politique portant sur des domaines d'intérêt mutuel et de développer à cette fin des contacts entre l'Union européenne et l'Irak, y inclus au niveau ministériel. En fonction de l'évolution politique en Irak, une visite de la Troïka auprès du gouvernement de transition issu des élections pourra contribuer à l'approfondissement des relations entre l'UE et l'Irak en vue d'établir un dialogue politique régulier.

Le Conseil réitère l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la reconstruction économique, sociale et politique de l'Irak ainsi que son soutien aux activités de l'ONU. Il réaffirme qu'il est disposé à organiser conjointement avec les Etats-Unis, en étroite collaboration avec l'Irak et l'ONU, et en cas de demande du nouveau gouvernement irakien, une conférence internationale pour encourager, renforcer et coordonner le soutien de la communauté internationale à l'Irak pendant la période de transition, tel qu'annoncé lors de la rencontre au Sommet UE-Etats-Unis, le 22 février 2005 à Bruxelles.
